



Somme de dommages et intérêts

Par **chachou**, le **16/11/2008** à **16:35**

Je me suis fait agresser dans la nuit du 17 février 2007 à Strasbourg.

Mes agresseurs (2 majeurs et un mineur qui sont en cas de récidive) vont être jugés en Décembre, j'ai l'intention de me porter partie civile mais j'aurais besoin de savoir combien je pourrais demander en dommages et intérêts?

Sachant que j'ai subi:

- vol d'un téléphone portable
- vol de 50 euros en billet
- coups de points au visage
- jetée par terre
- plusieurs coups de pieds dans le dos et sur la tête
- menaces de viol avec attouchements dans le cou et sur les fesses
- menaces d'être emmenée dans la voiture de mes agresseurs.

Je suis allée porter plainte le soir même de l'agression, les faits sont notés. Mais cette déposition est la seule preuve écrite.

Quelqu'un pourrait-il m'aider pour la somme à demander??

Par **JamesEraser**, le **18/11/2008** à **16:04**

Trop d'éléments et trop de faits se cumulent.

Par ailleurs, seul votre avocat pourra vous conseiller en fonction de la situation des auteurs présumés (c'est selon leurs ressources) et en fonction de votre situation personnelle (préjudice financier, moral et physique).

C'est une question généralement à laquelle on ne peut répondre au travers de sites.

Bon courage à vous

Légavoxement

Par **savoyard**, le **13/06/2009** à **17:23**

Bonjour sur ce sujet si vous aviez pu obtenir qq témoignages votre affaire aurait plus de

facilités.

Cependant les enquêteurs devraient convoquer vos agresseurs.

Par prudence prenez un avocat et négociez des honoraires forfaitaire+ résultats, selon vos moyens, ou si il n'est pas trop tard déclarez cette agression à votre assurance maison, qui dispose d'une option défense recours

Le mieux si vous avez les moyens ou droit à l'aide juridictionnelle est de prendre immédiatement un avocat, qui stimulera les services de police et évitera que la plainte soit "classée" sans suite.

Quelle que soit l'issue de la condamnation si ils sont condamnés, ce qui n'est pas toujours le cas faute de preuves ou d'aveux.

Si ils étaient condamnés vous auriez droit à quelques indemnités . Même si c' est peu ça aide moralement de se voir reconnu victime.

courage

Par **cram67**, le **15/06/2009** à **17:46**

Vous devez prendre en considération 2 catégories de dédommagements:

- évaluez votre préjudice matériel en l'espèce votre téléphone portable (avec facture ce serait plus probant) et vos espèces volés

- évaluez votre préjudice moral : à vous d'estimez votre préjudice subit, mais soyez raisonnable... nous ne sommes pas aux états-unis. Un avocat, en effet, pourrai vous être de bon conseil.

Prenez contact avec votre tribunal de grande instance, qui vous indiquera les dates, lieux et horaires de consultations gratuites d'avocats (cela peut également avoir lieu dans votre mairie suivant la localité où vous résidez).

Bon courage à vous